

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 25/02/2015

Date de révision: 25/02/2015

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : L2 - LAVAGE EAU DURE
 Code du produit : 12021A - 12021
 Type de produit : Bases, Détergent.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
 Réservé à un usage professionnel.
 Utilisation de la substance/mélange : Produit alcalin de nettoyage de la vaisselle en machine spécial eau dure.
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent.
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Nettoyant, Dégraissant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADELYA
 12, Rue de la pâte
 95870 BEZONS
 T 01 34 23 52 50 - F 01 34 23 52 77
info@adelya.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Hydroxyde de sodium
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P404 - Stocker dans un récipient fermé
 P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
 P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	10 - 20	C; R35	Skin Corr. 1A, H314
2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique	(n° CAS) 37971-36-1 (Numéro CE) 253-733-5 (N° REACH) 01-2119436643-39	1 - 5	C; R35	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: Calculateur CLP
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =< C < 2) Xi;R36/38 (2 =< C < 5) C;R34 (C >= 5) C;R35	(0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants de protection. Gants de protection en latex. Gants en caoutchouc nitrile
- Protection oculaire : Eviter le contact avec les yeux. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté. A défaut point d'eau à proximité
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides
- Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Faible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 13
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.16 +/-0.01
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Produit basique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: > 13

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: > 13

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1)	
CL50 poisson 1	3440 mg/l Oncorhynchus mykiss 48 h
CE50 Daphnie 1	265 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

L2 - LAVAGE EAU DURE	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

L2 - LAVAGE EAU DURE	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3266	3266	3266	3266	3266
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
Description document de transport				
UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III			

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

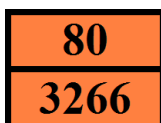
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
sodium(1310-73-2)), 8, III, (E)				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C5
 Disposition spéciale (ADR) : 274
 Quantités limitées (ADR) : 5L
 Quantités exceptées (ADR) : E1
 Packing instructions (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
 Mixed Portable tank and bulk container instructions (ADR) : T7
 Mixed Portable tank and bulk container special provisions (ADR) : TP1, TP28
 ADR tank codes (ADR) : L4BN
 Véhicule pour le transport en citerne : AT
 Catégorie de transport (ADR) : 3
 Special provisions for carriage - Packages (ADR) : V12
 Danger n° (code Kemler) : 80
 Panneaux oranges :



Tunnel restriction code (ADR) : E

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 223, 274
 Quantités limitées (IMDG) : 5 L
 Quantités exceptées (IMDG) : E1
 Packing instructions (IMDG) : P001, LP01
 IBC packing instructions (IMDG) : IBC03
 Tank instructions (IMDG) : T7
 Tank special provisions (IMDG) : TP1, TP28
 EmS-No. (Fire) : F-A
 EmS-No. (Spillage) : S-B
 Stowage category (IMDG) : A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 1L
passagers et cargo (IATA)
Instructions d'emballage avion passagers et : 852
cargo (IATA)
Quantité nette max. pour avion passagers et : 5L
cargo (IATA)
Instructions d'emballage avion cargo seulement : 856
(IATA)
Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L
(IATA)
Disposition particulière (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C5
Disposition particulière (ADN) : 274
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0
Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C5
Disposition particulière (RID) : 274
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Packing instructions (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19
en commun (RID)
Instructions de transport en citernes mobiles et : T7
conteneurs pour vrac (RID)
Dispositions spéciales relatives aux citernes : TP1, TP28
mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales relatives au transport – : W12
Colis (RID)
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 80
Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions
Ne contient pas de substance candidate REACH
Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	n° CAS	%
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	>=10%
PHOSPHONOBUTANETRICARBOXYLIC ACID	37971-36-1	1 - 10%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
phosphonates	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

L2 - LAVAGE EAU DURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
R35	Provoque de graves brûlures
C	Corrosif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit